
Conditions d'utilisation du transport adapté

1. Tout usager doit défrayer les droits de passage établis pour le service ou se procurer un billet auprès de la CTRP.
2. Les usagers doivent réserver au moins 24 heures ouvrables à l'avance.
3. Toute annulation doit être transmise à l'avance, soit avant 6 h le matin du déplacement ou avant-midi le vendredi pour annuler un déplacement du samedi, faute de quoi la CTRP pourra exiger le paiement du droit de passage établi pour le service.
4. L'usager qui se déplace en fauteuil roulant doit s'assurer que celui-ci dispose de 4 points d'ancrage permettant de le fixer au plancher du véhicule.
5. L'usager qui se déplace à l'aide d'un triporteur ou un quadriporteur doit être en mesure de se transférer sur un siège du véhicule sans l'aide du conducteur.
6. Tout enfant dont la taille est inférieure à soixante-trois (63) cm en position assise, mesurée du siège au sommet du crâne, doit être installé dans un ensemble de retenue ou coussin d'appoint conforme à son poids fourni par le parent.
7. Les usagers doivent se présenter obligatoirement à l'heure et à l'endroit prévus.
8. Les lieux d'embarquement doivent être accessibles et adéquatement entretenus (déneigés et déglacés) avant l'arrivée du véhicule.
9. L'usager doit veiller à garder la place utilisée propre et sans déchet.
10. L'usager doit être attaché à bord du véhicule utilisé pour son transport.
11. L'usager doit être poli, courtois et adopter un comportement respectueux envers le conducteur et les autres usagers.
12. Toute personne intoxiquée (boisson ou autres substances) ou qui présente un comportement mettant en danger la sécurité des autres usagers sera refusée à bord de nos transports.
13. Les conflits entre les usagers sont gérés par le conducteur.
14. Advenant l'absence d'un responsable à destination pour prendre en charge l'usager à l'heure convenue, la CTRP pourra exiger le paiement des pénalités suivantes : 50 \$ pour le premier 15 minutes avec l'usager sous sa responsabilité et 50\$ additionnel pour chaque heure subséquente.
15. Tout animal, même en cage, est interdit (à l'exception des chiens-guides et des chiens d'assistance). La présence de l'animal doit être signalée lors de la réservation.
16. Les bagages autorisés dans les véhicules sont limités à deux (2) par usager et doivent être tenus sur les genoux de celui-ci. Ils ne doivent en aucun cas occuper l'espace d'un passager ou obstruer la circulation à bord du véhicule. Seules les poussettes légères de type parapluie sont acceptées cependant, elles doivent être pliées avant l'embarquement. Leur manipulation ne doit pas nécessiter l'intervention du conducteur.
17. La CTRP ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés.
18. Advenant un manquement aux conditions d'utilisation, l'usager pourra se voir retirer son droit d'accès.